



Le 12 novembre 2019

Secrétariat Généraux Communs : On avance doucement mais dans l'urgence !

**A CE STADE DES DISCUSSIONS CONCERNANT LE PREPOSITIONNEMENT DES AGENTS DANS LES SGC :
POUR FO LES GARANTIES N'Y SONT PAS
« POUR L'INSTANT C'EST NON ! »**



Un groupe de travail consacré à l'examen de l'instruction SGC (un minimum avant que les agents ne se positionnent) a eu lieu ce 07 novembre 2019. **A ce stade de la discussion, nous ne pouvons que conseiller aux agents de ne pas se prononcer sur leur volonté ou non de rejoindre les SGC, et d'attendre la parution de cette note, des fiches de postes et de tout document officiel sur le sujet.** En effet, l'instruction en cours de discussion n'étant pas encore négociée comporte de nombreuses interrogations de la part de FO et des autres organisations syndicales, et pour lesquelles nous n'avons pas eu de réponses faute de temps (retrouvez [ICI](#) la synthèse de la prise en compte de notre résolution du 10 octobre)

En introduction de ce groupe de travail. FO MI a pris la parole afin de faire savoir à l'administration son mécontentement de ne pas avoir été destinataire de la note de restructuration transmises aux représentants du personnel des DDI ne seront ils pas à leur tour écartés des DDI. Côté administration, certains ne l'avaient pas non plus reçue ! L'administration promet de faire mieux la prochaine fois !

Analyse FO sur ce point : La discussion en commun (MI - DDI) sur les SGC s'effectue aujourd'hui côté DDI, d'où peut-être un oubli de l'administration de ne pas avoir transmis cette note à nos camarades du MI pourtant tant attendue d'un côté comme de l'autre. Mais après mise en place des SGC, ce sera peut-être le dialogue social concernant un service défini à vocation interministérielle se passera-t-il exclusivement au MI ? Les représentants du personnel au CT des DDI seront ils pas à leur tour écartés des DDI. Côté administration, certains ne l'avaient pas non plus reçue ! L'administration promet de faire mieux la prochaine fois !

officielles de dialogue social incluant les représentants MI et DDI concernant les SIDSIC, c'est pourquoi nous le demandons pour les SGC. Ce qui évitera sans nul doute de telles situations inacceptables, il faut le concevoir, quand on parle de services à vocation interministérielle. C'est un minimum ! **Serons-nous entendus cette fois-ci ?**

Le foisonnement des sujets relatifs aux dans le SGC au 31 décembre 2020, ce SGC à traiter, au-delà de l'objet de la qui permettrait également de faciliter réunion (examen du projet le basculement de tout le volet d'instruction RH) n'a pas permis administratif pour ces derniers d'avancer sur la balayage de (rémunération, promotion.....etc) dans l'instruction dans sa totalité puisque de bonnes conditions, même si nous seulement 3 pages ont été abordées l'avons bien senti le MI est pressé de sur les 18 qu'elle contient. Un nouveau nous avaler. Nous avons été entendus groupe de travail sera donc sur ce point lors de la mise en place programmé dans les prochaines des SIDSIC.

semaines, l'administration espérant L'administration semble ignorer ces présenter cette instruction pour difficultés et dysfonctionnements et information lors des prochains CT MI et persiste à entériner ce qui a été décidé DDI, c'est à dire au plu tard début par le SGG lors du dernier CT des DDI, décembre, **ce que nous ne c'est à dire de conserver la date de cautionnons pas et qui a été basculement au 1^{er} juillet 2020. Une rappelé à nos hôtes du jours. grosse erreur qui aura certainement des impacts sur la**

Analyse FO sur ce point : Encore **mise en place du SGC et le positionnement des agents dans de bonnes conditions.** une fois, tout se fait dans la précipitation, ce n'est pas sérieux ! D'où notre demande renouvelée de reporter le basculement des agents

Après les bonnes nouvelles, il y avait être abordé dans les prochains CT des aussi les mauvaises et notamment le ministères.

positionnement de nos ministères que l'on n'entend que rarement à ce niveau mais qui aujourd'hui avaient de la voix pour inviter tous les agents concernés par le SGC à intégrer cette structure et faisant bloc pour annoncer que si droit au retour il y a, il ne pourra être que temporaire dans le cadre du sureffectif d'une structure et cadré dans la lettre de mission proposée aux agents non volontaires. L'agent n'intégrant pas le SGC devra se positionner plus ou moins rapidement sur un poste « vacant » dans son ministère et ne pourra pas rester sur un poste en sureffectif. Mais pour nos ministères, MI compris : « Nous ferons tout pour que cela se passe bien et qu'un maximum d'agents intègre le SGC ». C'est donc un sujet qui devra

Analyse FO sur ce point : Volontariat oui mais ! Quelles sont les garanties proposées aux agents qui se pré-positionnent aujourd'hui : aucune à ce jour sauf de belles paroles. « Dormez tranquilles braves gens tout se passera bien ! ». **Nous appelons donc à la plus grande vigilance et demandons aux agents concernés par ce transfert de ne pas se prononcer sur leur positionnement et d'attendre que les textes, les fiches de poste, les fiches financières, tous les documents officiels leur permettant de se positionner leur soient transmis.** Ces garanties suffisantes leur seront données par leurs ministères, par le MI et le SGG. A savoir que l'instruction SGC n'est que le point de départ pour le prépositionnement des agents.

Quelques questions particulières soulevées lors de ce groupe de travail

- **Restructuration** : Les organisations obtiennent un avis positif sur ce point qui était l'un des blocages affichés par les OS à la mise en place des SGC. Une réelle avancée, il faut le souligner (en savoir plus [ICI](#))
- **L'instruction RH** :
 - Pour FO : Oui afin que les agents puissent bénéficier de garanties écrites et validées mais NON dans la précipitation. Pour cela il faut un réel dialogue social avec de la négociation, c'est à dire de l'écoute et non seulement l'enregistrement de nos demandes.
- **Référents « de proximité »** : pour FO le choix des référents reste flou ainsi que leurs missions. Accompagneront t-ils vraiment les directeurs comme la gestion des BOP Métiers, les évolutions de carrières des agents en DDI, les CHSCT ? Et surtout comment croire à leur « proximité » en étant recrutés et gérés par la Préfecture et en étant localisés en Préfecture ?
- **Les BOP métier ne font pas partie des SGC**. Les départements ayant l'intention de le faire (et il y en a) seront remontés à la DMAT dans les prochains jours. Pour FO c'est une avancée face à l'obstination de certain.e.s préfet.e.s.
- La DMAT du MI rappelle aux OS présentes que **tous les dysfonctionnements qui pourraient être identifiés sur les SGC doivent faire l'objet d'une remontée**. Ils seront examinés et si dysfonctionnement il y a, un rappel des consignes sera effectué. (Promesse de répondre à toutes nos interrogations, on en jugera !).
- Le transfert des agents au SGC une simple formalité ? **Pour FO, non !** Dans la plupart des cas, le travail de l'agent ne changera pas mais son positionnement par rapport à aujourd'hui dans les organigrammes et dans leurs fonctions (exemple de chef de service à chef de bureau), ne sera plus le même avec des conséquences dans un avenir proche sur leur rémunération (RIFSEEP - NBI) et perspectives de carrière (l'expérience SIDSIC l'a déjà démontré). Nous assisterons donc une fois en plus à la perte d'effectifs annoncée, d'une dévalorisation des postes. Pour les SIDSIC, ce sera le deuxième effet « KISS COOL » ! **La démotivation des agents sera certainement au rendez-vous ou l'est-t-elle déjà ? Avec des RPS générés !**
- **Ce document n'est pas un piège nous dit l'administration** : nous prenons acte, nous le verrons lors des discussions qui auront lieu et nous verrons si tout ce que l'on propose sera retenu et si toutes nos questions auront les réponses attendues et argumentées.
- **Le MI est confiant pour assurer ce transfert dans les temps ?** Le CIA n'en sera que plus valorisé dans ce cas, car les agents concernés seront certainement très performants afin de réussir ce basculement, c'est une proposition FO !
- **L'entretien professionnel fixe les objectifs de l'agent** alors que rien n'est encore structuré Quels objectifs seront atteints en fin d'année car il

n'y en aura pas ? La part mérite en fin d'année quant à la réalisation des objectifs ? qu'en est-il ? Comment cela se passera-t-il ? L'administration reste muette et sans réponse sur ce sujet. Y avait-elle pensé ?

- **Droit de retour de l'agent** : Les OS (FO – UNSA – CGT) déposent un amendement de porter à 5 ans au lieu de 2 ans la possibilité aux agents de réintégrer leur structure d'origine. L'administration ne répond pas à cette demande qui pourtant répondait à certains critères non négligeables pour l'agent et notamment le point concernant la revalorisation du RIFSEEP.
- **Les consultants extérieurs « Cabinet Conseil »** : une présentation aux OS sera effectuée prochainement du cabinet retenu. Qui sont-ils ? Quels sont leurs rôles ?
- **Sort des agents non volontaires** : une lettre de mission sera proposée aux agents qui ne se positionnent pas. Nous demandons à pouvoir bénéficier du contenu de cette lettre. L'agent sera accompagné dans sa recherche jusqu'à l'obtention d'un nouveau poste. **FO ne se satisfait pas de ces réponses et exige un maintien en sur-effectif pérenne. Ainsi que les mesures d'accompagnement au même titre que ceux qui intègrent le SGC.**
- L'ancienneté acquise est garantie aux agents rejoignant le SGC
- **L'IFSE revue tous les 4 ans ?** Quelles seront les modalités d'application de ce volet pour un agent intégrant les SGC. Il n'a pas été traité et peut-être ignoré par l'administration. Une réponse précise doit être apportée aux agents au cas par cas. L'agent et c'est l'idée générale du transfert dans les SGC est que celui-ci ne doit pas être pénalisé.
- **Un suivi personnalisé des agents** intégrant le SGC sera mis en place par les ministères d'origine.
- **Les agents non titulaires** : Une modification de contrat leur sera proposée. Ils seront gérés par le MI.
- **Action sociale** : une cartographie sur la situation comparative existant à l'action sociale sur les ministères concernés doit être établie. Pour FO, un vrai dialogue social doit être mis en place sur le sujet, et immédiatement !!
- **Restauration** : quid des indemnités en place dans les DDI ? Les agents continueront-ils à en bénéficier ?
- **Carrière des agents** : pour FO aucune visibilité sur la prise en compte de l'évolution des carrières des agents.

En conclusion :

FO communiquera dans les prochains jours ses remarques et amendements à l'administration sur le projet d'instruction. Un nouveau groupe de travail est programmé. Permettra-t-il de répondre aux nombreuses questions portées par les organisations syndicales afin que les agents puissent ou non se positionner dans ce nouveau service à vocation interministérielle rappelons-le ! Un compte-rendu sur l'instruction et les avancées des négociations vous sera fait après le prochain groupe de travail.